



We create chemistry

LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS

POUR CONQUEST LQ :

CONQUEST 480

+

PURSUIT HERBICIDE

Étiquette du contenant

| | | |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 5 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

Conquest^{MD} 480

SUSPENSION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Pour la suppression de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges

PRINCIPE ACTIF : métribuzine 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0386 % ou 2-bromo-2-nitropropane à raison de 0,06 %, à titre d'agent de conservation

No D'HOMOLOGATION 34355

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673



ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

CONQUEST est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DIRECTIVES D'EMPLOI

Voir le livret d'information fourni avec ce contenant.

MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation.
- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter de nouveau.
- Se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après avoir manipulé le produit.
- Ne pas contaminer les plans d'eau.
- Ne pas contaminer les aliments (pour humains et pour animaux).
- Lire et respecter les directives et instructions figurant sur l'étiquette.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

REMARQUE :

- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
- Suivre les directives du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI) ou utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. Amener la victime dans un lieu sûr et non contaminé.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AU MÉDECIN : Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter en fonction des symptômes.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Le composé ne provoque pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Laver le pulvérisateur à fond pour enlever tout résidu d'herbicide risquant d'abîmer d'autres cultures. Choisir un endroit non cultivé, loin de toute source d'approvisionnement en eau, pour déverser les eaux résiduelles contenant de Conquest 480. Bien rincer le réservoir du pulvérisateur, puis le remplir d'eau après avoir ajouté 250 mL de détergent fort pour chaque 100 L d'eau. Faire circuler le mélange dans toutes les parties de l'équipement pendant 5 minutes, puis vider le réservoir par le circuit de pulvérisation. Répéter le procédé une deuxième fois. Faire un dernier rinçage en remplissant le réservoir du pulvérisateur d'eau propre, puis faire circuler l'eau dans toutes les parties de l'équipement pendant 5 minutes et vider celui-ci par le circuit de pulvérisation. Bien nettoyer la pompe et les filtres des buses. Finalement, laver les surfaces extérieures du réservoir du pulvérisateur, les buses et les rampes.

MÉTHODE DE RINÇAGE TRIPLE

1. Vider le contenu du bidon dans le réservoir du pulvérisateur. Faire égoutter le bidon à la verticale pendant 30 secondes.
2. Verser une quantité mesurée d'eau de rinçage (ou autre diluant) dans le bidon pour le remplir au quart ou au cinquième.

3. Bien rincer tout le bidon, verser le liquide dans le réservoir et laisser égoutter 30 secondes.
Répéter ce procédé trois fois.
Ajouter alors suffisamment d'eau pour remplir le réservoir au niveau désiré.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants non-retournables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Livret

| | | |
|--------|----------|-----------|
| GROUPE | 5 | HERBICIDE |
|--------|----------|-----------|

Conquest^{MD} 480

SUSPENSION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Pour la suppression de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges

PRINCIPE ACTIF : métribuzine 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0386 % ou 2-bromo-2-nitropropane à raison de 0,06 %, à titre d'agent de conservation

No D'HOMOLOGATION 34355

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673



ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 L à 1000 Litres

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

CONQUEST est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation.
- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter de nouveau.
- Se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après avoir manipulé le produit.
- Ne pas contaminer les plans d'eau.
- Ne pas contaminer les aliments (pour humains et pour animaux).
- Lire et respecter les directives et instructions figurant sur l'étiquette.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

REMARQUE:

- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
- Suivre les directives du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI) ou utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. Amener la victime dans un lieu sûr et non contaminé.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AU MÉDECIN : Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter en fonction des symptômes.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Le composé ne provoque pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Ne pas utiliser de tiges ou de feuilles traitées pour l'alimentation humaine ou animale ou fourragère à moins d'avis contraire sur l'étiquette. Utiliser uniquement selon les directives figurant sur l'étiquette.
- Ne pas pulvériser lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive. Ne pas permettre au brouillard de dériver sur des végétaux désirables.
- Ne pas contaminer l'eau avec les eaux de rinçage de l'équipement.
- Ne pas pulvériser directement dans l'eau ou sur des terrains où de l'eau de surface est présente.
- L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. les sols sableux) ou la nappe phréatique est peu profonde.
- Après le traitement et pendant les épisodes de pluie suffisamment importants pour causer du ruissellement, ces produits chimiques peuvent atteindre les eaux de surface, y compris les cours d'eau et les réservoirs.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme l'argile). Il faut éviter d'épandre ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Ne pas excéder les doses recommandées sur l'étiquette. Un traitement inégal (chevauchement des fauchées, variation de la vitesse d'avancement, pulvérisation pendant les virages en bout de champ, etc.) peut endommager les cultures et accroître les risques de dommages aux cultures subséquentes.

- Après la récolte, les pratiques culturales qui assurent un mélange du sol complet peuvent contribuer à réduire les risques de dommages aux cultures subséquentes.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Laver le pulvérisateur à fond pour enlever tout résidu d'herbicide risquant d'abîmer d'autres cultures. Choisir un endroit non cultivé, loin de toute source d'approvisionnement en eau, pour déverser les eaux résiduelles contenant de Conquest 480. Bien rincer le réservoir du pulvérisateur, puis le remplir d'eau après avoir ajouté 250 mL de détergent fort pour chaque 100 L d'eau. Faire circuler le mélange dans toutes les parties de l'équipement pendant 5 minutes, puis vider le réservoir par le circuit de pulvérisation. Répéter le procédé une deuxième fois. Faire un dernier rinçage en remplissant le réservoir du pulvérisateur d'eau propre, puis faire circuler l'eau dans toutes les parties de l'équipement pendant 5 minutes et vider celui-ci par le circuit de pulvérisation. Bien nettoyer la pompe et les filtres des buses. Finalement, laver les surfaces extérieures du réservoir du pulvérisateur, les buses et les rampes.

MÉTHODE DE RINÇAGE TRIPLE

1. Vider le contenu du bidon dans le réservoir du pulvérisateur. Faire égoutter le bidon à la verticale pendant 30 secondes.
2. Verser une quantité mesurée d'eau de rinçage (ou autre diluant) dans le bidon pour le remplir au quart ou au cinquième.
3. Bien rincer tout le bidon, verser le liquide dans le réservoir et laisser égoutter 30 secondes. Répéter ce procédé trois fois.

Ajouter alors suffisamment d'eau pour remplir le réservoir au niveau désiré.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants non-retournables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

DIRECTIVES CONCERNANT LE MÉLANGE ET LA PULVÉRISATION

- Il est essentiel que le pulvérisateur soit étalonné correctement avant de procéder à un traitement.
- Pression de pulvérisation - de 150 à 275 kPa.
- Volume de pulvérisation - se reporter à la section appropriée de chaque culture pour connaître les volumes d'eau requis.
- Utiliser des tamis d'au moins 0,3 mm (50 mailles) dans les buses et les filtres du pulvérisateur (les filtres en feutre ou les tamis dont les mailles sont plus petites se bloqueront). On recommande l'utilisation d'un tamis 16 mailles du côté admission de la pompe.
- Utiliser des buses 6502, 8002 ou TK2 ou des buses de plus fort calibre.
- Ne pas utiliser de pulvérisateur à jet d'air ou d'autre matériel de pulvérisation haute pression pour un traitement avec Conquest 480.
- L'AGITATION DOIT ÊTRE VIGOUREUSE ET CONTINUE PENDANT LE REMPLISSAGE ET LA PULVÉRISATION AFIN DE MAINTENIR UN MÉLANGE APPROPRIÉ. L'agitation assurée par la conduite de retour est insuffisante. Il faut que le pulvérisateur soit doté d'un tube de barbotage, d'un jet d'agitation ou d'un dispositif d'agitation mécanique. L'agitation doit engendrer des ondulations à la surface du liquide. La pompe doit fournir un débit adéquat au système de dérivation ou d'agitation par jet afin de maintenir un mélange homogène et ce, même lorsque les rampes sont en fonction.
- Vérifier fréquemment le pulvérisateur pendant les traitements pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et qu'il produise un brouillard uniforme.
- Éviter les chevauchements qui entraînent un dépassement des taux recommandés.
- **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.**

Avant de mélanger l'herbicide Conquest 480 selon les diverses possibilités figurant sur la présente étiquette, examiner le matériel de pulvérisation et s'assurer qu'il est entièrement propre et exempt de rouille ou de corrosion. Pour éviter toute contamination par des résidus de pesticides utilisés antérieurement, rincer les conduites avec de l'eau propre ou les détergents recommandés. Éliminer les eaux de rinçage en utilisant une méthode approuvée.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Se référer à l'étiquette des produits d'association pour les méthodes de mélange recommandées. Voici la séquence de mélange en réservoir recommandée pour Conquest 480 et les mélanges en réservoir recommandés :

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir ravitailleur au quart avec de l'eau.
2. Mettre les circuits de recirculation et d'agitation en marche et poursuivre l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation.
3. Ajouter la quantité recommandée de Conquest 480.
4. Si mélangé en réservoir avec des poudres mouillables ou d'autres produits se dispersant dans l'eau, voir les directives spécifiques au mélange sur l'étiquette des produits en question.
5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec la quantité d'eau désirée.
6. Si mélangé en réservoir avec des concentrés émulsifiables ou d'autres produits solubles, ajouter ces produits vers la fin du remplissage du réservoir du pulvérisateur.
7. Continuer l'agitation pendant le transport et la pulvérisation et ce, jusqu'à ce que le réservoir du pulvérisateur soit vide.

L'herbicide Conquest 480 ainsi que les mélanges en réservoir homologués de ce produit doivent être maintenus en agitation en tout temps une fois mélangés et pulvérisés immédiatement. Ne pas laisser le mélange reposer pendant une période prolongée. La qualité de l'eau, le pH, la température et/ou d'autres caractéristiques du mélange peuvent influencer sur la durée de conservation du mélange.

REMARQUE : S'il y a arrêt de la pulvérisation et de l'agitation avant que le réservoir du pulvérisateur ne soit vide, les matières en suspension se déposeront au fond du réservoir. Lorsque la pulvérisation doit être interrompue, il est recommandé de poursuivre l'agitation jusqu'à ce que la pulvérisation reprenne. Si l'agitation doit être interrompue avant que le réservoir du pulvérisateur ne soit vide, respecter les étapes suivantes avant de reprendre la pulvérisation :

1. Enlever le filtre principal.
2. Mélanger mécaniquement la solution (par exemple, à l'aide d'une palette) avant de redémarrer la pompe. S'assurer que les sédiments soient déplacés vers le puisard.
3. Démarrer l'agitation à plein régime.
4. Gratter, avec la palette, les coins du réservoir.
5. Réinstaller le filtre principal.

À la fin de chaque journée de pulvérisation, rincer le réservoir et les conduites du pulvérisateur avec de l'eau.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

Ne pas retourner sur les lieux et en interdire l'accès pendant les 12 heures suivant le traitement. Exception : si le produit est injecté ou incorporé au sol, des travailleurs peuvent pénétrer dans l'aire traitée s'ils n'entrent pas en contact avec le produit pulvérisé.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et de la mise au point du pulvérisateur.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs portant leur équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans l'aire d'épandage pendant le traitement.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** épandre le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe moyenne définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et le côté sous le vent le plus proche des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, régions boisées, terres à bois, haies, pâturages, grands pâturages libres et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

| Culture | Méthode d'épandage | Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection des : | | | | | | |
|---------|-----------------------------------|---|---------|-------------|--|---------|-------------|---------------------|
| | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de : | | | Habitats estuariens ou marins d'une profondeur | | | Habitats terrestres |
| | | Moins d'un (1) | 1 à 3 m | Plus de 3 m | Moins d'un (1) m | 1 à 3 m | Plus de 3 m | |
| Soya | Pulvérisateur de grandes cultures | 5 | 2 | 1 | 5 | 2 | 1 | 10 |

Au moment d'employer un mélange en cuve, consulter l'étiquette des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (restriction la plus sévère).

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Conquest 480 est un herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Conquest 480 et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le l'herbicide Conquest 480 ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF Inc. au 1-877-371-2273 ou le site Internet www.agsolutions.ca.

UTILISATION POUR L'EST DU CANADA

RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES ET RESTRICTIONS

L'herbicide Conquest 480 assure une suppression sélective des mauvaises herbes dans les cultures suivantes :

| EST DU CANADA |
|---------------|
| • Soya |

Conquest 480 peut endommager certaines cultures de rotation :

- Les cultures suivantes : oignons, céleri, poivrons, crucifères, laitue, épinard, betteraves à sucre et potagère, navets, citrouilles, courges, concombres, melons, tabac et canola (colza) non résistant aux triazines sont sensibles à Conquest 480 et peuvent être endommagées si elles sont ensemencées dans un champ traité avec Conquest 480 pendant l'année de l'application ou l'année suivante.
- Les cultures protectrices ou ensemencées à l'automne telles que le blé, l'avoine et le seigle peuvent être endommagées si elles sont ensemencées au cours d'une saison où Conquest 480 a été utilisé.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

REMARQUE : L'HERBICIDE CONQUEST 480 NE SUPPRIME PAS LES BIOTYPES RÉSIDANT AUX TRIAZINES.

GRAMINÉES

| | |
|--------------------|--------------------------------|
| Pied-de-coq | Sétaire verte |
| Brome des seigles | Sorgho d'Alep (jeunes pousses) |
| Digitaire sanguine | Panic capillaire |
| Panic d'automne | Sétaire glauque |
| Sétaire géante | |

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

| | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Mollugine verticillée ¹ | Sida ¹ épineuse |
| Lampourde glouteron | Amarante fausse-blite |
| Mouron des oiseaux | Amarante à racine rouge |
| Petite herbe à poux | Soude roulante |
| Pissenlit (jeunes pousses) | Bourse-à-pasteur |
| Renouée scabre | Abutilon |
| Stramoine commune ¹ | Patate douce |
| Moutarde sauvage | Oxalide ¹ dressée |
| Renouée persicaire | |
| Chénopode blanc | |

1. PRÉLEVÉE seulement

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES (EST DU CANADA) dans le maïs cultivé avec Conquest 480 mélangé en réservoir avec les herbicides KOMODO, Dual Magnum ou Dual II Magnum et l'atrazine ou Primextra

GRAMINÉES

| | |
|-----------------|-------------------------|
| Pied-de-coq | Digitaire sanguine |
| Panic d'automne | Panic capillaire avancé |
| Sétaire géante | Digitaire astringente |
| Sétaire verte | Sétaire glauque |

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

| | |
|--------------------|-------------------------|
| Morelle d'Amérique | Herbe à poux |
| Renouée persicaire | Amarante à racine rouge |
| Chénopode blanc | Renouée |
| Moutarde sauvage | Abutilon |
| Pourpier potager | Renouée liseron |

TYPES DE SOLS ET RESTRICTIONS

Les doses de l'herbicide Conquest 480 recommandées sont en fonction de la texture du sol et de la teneur en matière organique du sol à être traité. Les tableaux de dosage figurant dans la présente étiquette font état de trois groupes de texture de sol, à savoir les textures grossières, moyennes et fines. S'il est difficile de classer le sol avec certitude, communiquer avec un représentant de BASF Canada Inc., un conseiller en sols et cultures ou toute autre personne compétente. Le tableau suivant classe les différents types de sols par catégorie de texture :

| GROSSIÈRE | MOYENNE | FINE |
|-------------------------------|--|---|
| Sable loameux Loam sableux | Loam Loam limoneux Limon Loam sablo-argileux Argile sableuse | Loam limono-argileux Argile limoneuse Loam argileux Argile |

- Dans le cas des sols à texture variable comportant des zones de texture grossière et sableuse, certains dommages peuvent être causés aux cultures dans les zones sableuses si la dose utilisée est celle prescrite pour les sols à texture plus fine.
- Les loams sableux et les loams limono-argileux sont des sols transitoires et peuvent être classés en tant que sols à texture moyenne dans certaines régions.
- Ne pas utiliser Conquest 480 sur les sols TOURBEUX, au risque d'endommager les cultures subséquentes.
- Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS

TRAITEMENT EN PRÉSEMIS EN SURFACE OU NON SÉLECTIF

- Dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail réduit du sol, de travail du sol sur billons, de cultures en bandes ou de semis direct.

- L'herbicide Conquest 480 seul ou en mélange en réservoir recommandé peut être utilisé pour un traitement en pleine surface jusqu'à 30 jours avant le semis.
- Si cela est possible, ne pas déplacer le sol traité à côté du rang ou déplacer le sol non traité sur la surface du sol au moment du semis, car l'efficacité de l'herbicide peut être réduite.
- La pluie et/ou une irrigation aérienne sont nécessaires pour amener Conquest 480 dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.

TRAITEMENT EN PRÉSEMIS INCORPORÉ

- Voir les directives sur l'incorporation figurant sur les étiquettes des produits d'association entrant dans le mélange en réservoir.
- Éviter d'incorporer en profondeur, car la suppression des mauvaises herbes sera moins efficace et/ou cela peut causer des dommages aux cultures.
- Incorporer avec des outils qui assurent une incorporation uniforme et à faible profondeur (par exemple : pulvérisateur, herse, houe rotative, etc.).
- Un seul traitement donne des résultats satisfaisants; toutefois, une seconde incorporation améliore en général le mélange de l'herbicide avec le sol et la suppression des mauvaises herbes (particulièrement sur les sols à texture grossière).

TRAITEMENT EN PRÉLEVÉE

- L'herbicide Conquest 480 seul ou en mélange en réservoir recommandé peut être utilisé pour un traitement en pleine surface après le semis, mais avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes.
- Le traitement en prélevée peut être effectué dans tous les systèmes de travaux de sol (classique, de conservation, avec travail réduit du sol, avec travail sur billons, etc.).
- La pluie ou une irrigation aérienne sont nécessaires pour amener Conquest 480 dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.
- Si des conditions d'humidité adéquates ne règnent pas dans les 7 à 10 jours suivant le traitement et que des mauvaises herbes commencent à lever, un léger passage avec une houe rotative ou une incorporation à faible profondeur (au plus 1,25 cm) améliorera le rendement, réduira les dommages aux cultures, activera le produit chimique et préviendra la formation d'une croûte sur le sol.
- Un temps sec ainsi que des pluies ou l'irrigation excessive après le traitement peuvent réduire l'efficacité de l'herbicide.
- Ne pas procéder à une irrigation massive immédiatement après le traitement.

SOYA - EST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en prélevée avec de 150 à 300 L d'eau par hectare et en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Les traitements avec de l'herbicide Conquest 480 effectués à des doses supérieures à celles recommandées peuvent causer des brûlures, un jaunissement ou un rabougrissement de la culture. Si de fortes pluies surviennent peu de temps après le traitement, la culture peut être endommagée, particulièrement dans les zones mal égouttées où l'eau peut rester pendant plusieurs jours. Les semences de soya doivent être placées à au moins 4 cm sous la surface du sol.
- **VARIÉTÉS** : Ne pas utiliser Conquest 480 sur les variétés AC Brant, Apache, Baron, Eramosa, Maple Amber, Maple Ridge, IA 1003 ou S-240. Avant d'utiliser Conquest 480, consulter un représentant de BASF Canada Inc., un détaillant de produits chimiques ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des variétés de soya.

- NE PAS UTILISER CONQUEST 480 SUR DES SOLS SABLEUX OU SUR DES SOLS À TEXTURE GROSSIÈRE COMPORTANT MOINS DE 2 % DE MATIÈRE ORGANIQUE.
- Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison, peu importe la méthode employée.

Conquest 480 utilisé seul en prélevée ¹

| Texture du sol | Doses par hectare et matière organique | | |
|----------------|--|---------|-------------|
| | Moins de 2 % | 2 à 4 % | Plus de 4 % |
| GROSSIÈRE | NE PAS UTILISER | 850 mL | 1,1 L |
| MOYENNE | 1,1 L | 1,5 L | 1,75 L |
| FINE | 1,75 L | 2,0 L | 2,25 L |

1. REMARQUES CONCERNANT LE SEMIS DIRECT ou LE TRAVAIL MINIMUM : NE PAS UTILISER Conquest 480 sur les sols de texture grossière. Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse), les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés : concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v ou surfactant non ionique à 0,1 % v/v.

CONQUEST 480 UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

Conquest 480 utilisé en mélange en réservoir : en présemis incorporé

| Mauvaises herbes supprimées | Produits | Doses par hectare et textures de sol | | |
|--|--|--------------------------------------|---------------|---------------|
| | | GROSSIÈRE | MOYENNE | FINE |
| Feuilles larges et graminées annuelles | Conquest 480 ¹ plus Treflan E.C. (480 g/L) | 850 mL | 1,1 L | 1,1 L |
| | | 1,2 L | 1,7 L | 2,4 L |
| Ci-dessus plus souchet comestible | Conquest 480 ¹ plus KOMODO, Dual Magnum ou Dual II Magnum | 850 mL | 1,1 L | 1,1 L |
| | | 1,15 à 1,75 L | 1,15 à 1,75 L | 1,15 à 1,75 L |

1. Sur des sols argileux lourds de type Brookston, la dose de Conquest 480 doit être accrue au maximum (1,75 L/ha) pour assurer une suppression tout au long de la saison.

Conquest 480 utilisé en prélevée, après l'incorporation en présemis d'autres herbicides

| Mauvaises herbes supprimées | Produits | Doses par hectare et textures de sol | | |
|--|---|--------------------------------------|---------------|---------------|
| | | GROSSIÈRE | MOYENNE | FINE |
| Feuilles larges et graminées annuelles | Treflan E.C. (480 g/L) suivi par Conquest 480 ¹ | 1,2 L | 1,7 L | 2,4 L |
| | | 850 mL à 1,1 L | 1,1 à 1,75 L | 1,75 à 2,25 L |
| Ci-dessus plus souchet comestible | KOMODO, Dual Magnum ou Dual II Magnum suivi par Conquest 480 ¹ | 1,15 à 1,75 L | 1,15 à 1,75 L | 1,15 à 1,75 L |
| | | 850 mL à 1,1 L | 1,1 à 1,75 L | 1,75 à 2,25 L |

1. La dose de Conquest 480 est fonction de la teneur en matière organique du sol. Voir les doses pour Conquest 480 utilisé seul. Lorsque les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont faibles, les doses de Conquest 480 peuvent être réduites de 25 %.

**Conquest 480 utilisé seul ou en mélange en réservoir (semis direct ou travail minimum) :
En présemis de surface (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou en traitement non sélectif**

| Mauvaises herbes supprimées | Produits ¹ | Doses par hectare et textures de sol | | |
|---|--|--------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | | GROSSIÈRE | MOYENNE | FINE |
| Mauvaises herbes annuelles de moins de 4 cm de hauteur et suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles ² | Conquest 480 | Ne pas utiliser | 1,1 à 1,75 L | 1,75 à 2,25 L |
| Ci-dessus plus les graminées | Conquest 480 ⁴ plus Pursuit (240 g e.a./L) | Ne pas utiliser | 800 mL à 1,5 L 312 à 420 mL | 960 mL à 2,0 L 312 à 420 mL |
| Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes annuelles énumérées ci-dessus, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et vivaces déjà levées | L'un des traitements ci-dessus, plus Roundup Transorb Liquide ³ | Ne pas utiliser | 1,25 L | 1,25 L |
| Mauvaises herbes annuelles de moins de 4 cm de hauteur et la suppression résiduelle contre les mauvaises herbes annuelles ⁴ | Conquest 480 plus KOMODO, Dual Magnum ou Dual II Magnum | 1,0 à 1,1 L 1,15 à 1,75 L | 1,1 à 1,75 L 1,15 à 1,75 L | 1,75 à 2,2 L 1,15 à 1,75 L |
| Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces | Le traitement ci-dessus plus Roundup Transorb Liquide | 2,35 à 2,5 L | | |

- Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse) et pour obtenir un meilleur traitement non sélectif des petites mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés :
 - concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v
 - surfactant non ionique à 0,1 % v/v
 - huile, 28-0-0, ou 10-34-0 à 5% v/v (pour les mélanges en réservoir avec les herbicides KOMODO, Dual Magnum ou Dual II Magnum +/- l'herbicide glyphosate, seulement)
- Utiliser la dose la plus élevée pour supprimer les graminées nuisibles ou lorsque la population de mauvaises herbes à feuilles larges est dense.
- Il est recommandé d'utiliser les formulations liquides des produits pour le mélange en réservoir contenant de l'herbicide glyphosate. Les doses peu élevées de glyphosate n'assurent pas la suppression efficace des vivaces, telles que le chiendent. Consulter l'étiquette de glyphosate au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.
- Utiliser la dose la plus élevée si la population de mauvaises herbes est dense et/ou sur les sols riches en matière organique (plus de 4 %) et appartenant aux classes de sols le plus fins.

Applications en prélevée de Conquest 480 utilisé en mélange en réservoir pour tous les systèmes de travaux de sol, à moins d'indications contraires

| Mauvaises herbes supprimées | Produits | Doses par hectare et textures de sol | | |
|---|---|---|--|---|
| | | GROSSIÈRE | MOYENNE | FINE |
| Feuilles larges et graminées annuelles | Travail conventionnel, Conquest 480 ^{2,3} plus KOMODO, Dual Magnum ou Dual II Magnum | 850 mL à 1,1 L 1,15 à 1,75 L | 1,1 à 1,75 L 1,15 à 1,75 L | 1,75 à 2,25 L 1,15 à 1,75 L |
| Ci-dessus plus suppression partielle de la morelle noire de l'est et du panic millet | Travail conventionnel, Conquest 480 ² plus Pursuit (240 g e.a./L) Semis direct ou travail minimum Conquest 480 ^{1,4} plus Pursuit (240 g e.a./L) | 850 mL à 1,1 L 312 à 420 mL Ne pas utiliser | 1,1 à 1,75 L 312 à 420 mL 800 mL à 1,5 L 312 à 420 mL | 1,75 à 2,25 L 312 à 420 mL 960 mL à 2,0 L 312 à 420 mL |
| Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes énumérées ci-dessus, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et les vivaces déjà levées | L'un des traitements ci-dessus, en semis direct ou travail minimum plus Roundup Transorb Liquide ⁵ | Ne pas utiliser | 1,25 L | 1,25 L |
| Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle | Semis direct ou travail minimum Conquest 480 ^{1,2,3,4} plus KOMODO, Dual Magnum ou Dual II Magnum | 850 mL 1,15 à 1,75 L | 1,1 à 1,75 L 1,15 à 1,75 L | 1,75 à 2,25 L 1,15 à 1,75 L |
| Graminées annuelles et Mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces | Le traitement ci-dessus plus Roundup Transorb Liquide | 2,35 à 2,5 L | | |

- En SEMIS DIRECT ou TRAVAIL MINIMUM : Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse) et pour obtenir un meilleur traitement non sélectif des petites mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés :
 - concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v
 - surfactant non ionique à 0,1 % v/v
 - huile, 28-0-0, ou 10-34-0 à 5% v/v (pour les mélanges en réservoir avec les herbicides KOMODO, Dual Magnum ou Dual II Magnum +/- l'herbicide glyphosate, seulement)
- La dose de Conquest 480 est fonction de la teneur en matière organique du sol. Voir les doses pour Conquest 480 utilisé seul.
- Lorsque les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont faibles, les doses de Conquest 480 peuvent être réduites de 25 %.
- Utiliser la dose la plus élevée si la population de mauvaises herbes est dense et/ou sur les sols riches en matière organique (plus de 4 %) et appartenant aux classes de sols les plus fins.
- Il est recommandé d'utiliser les formulations liquides des produits pour le mélange en réservoir contenant de l'herbicide glyphosate. Les doses peu élevées de glyphosate n'assurent pas la suppression efficace des vivaces, telles que le chiendent. Consulter l'étiquette de glyphosate au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou marques de commerce de leurs fabricants respectifs.

Container

| | | |
|-------|----------|-----------|
| GRUPE | 2 | HERBICIDE |
|-------|----------|-----------|

PURSUIT Herbicide

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

(NE PAS UTILISER DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES)

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF : Imazéthapyr - 240 g/L

NO D'HOMOLOGATION 21537 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS,
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT, AU 1-800-454-2673**

CONTENU NET : 3,3 Litres

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifce A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

PURSUIT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisé sous licence par BASF Canada Inc. ©BASF Canada Inc., 1990

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **PEUT ETRE NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.**
3. **ÉVITER TOUT CONTACT** avec les yeux. Peut endommager les yeux.
4. Peut causer une irritation de la peau. **ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.**
5. **NE PAS** CONTAMINER LES ALIMENTS POUR HUMAINS OU POUR ANIMAUX.
6. **ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.** Utiliser une ventilation appropriée.
7. **NE PAS** manger, boire ou fumer lors de l'emploi.
8. Nettoyer soigneusement les régions exposées de la peau après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.
9. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, un masque anti-poussière et/ou des lunettes à l'épreuve des éclaboussures ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques au moment des opérations de mélange, de remplissage, et pendant l'application, le nettoyage et la réparation.
10. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément du reste de la lessive ménagère.
11. Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, écran facial) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés.
12. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.
13. Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les sites traités avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.
14. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour des espèces végétales terrestres et aquatiques non ciblées. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer le produit en surplus dans son contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne doit pas geler. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0°C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0°C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer qu'il soit totalement dégelé et que le contenant ait été agité vigoureusement avant l'utilisation.
3. NE PAS livrer ou entreposer le produit près d'aliment de consommation humaine ou animale, de semences et d'engrais.
4. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien ventilé et sans drain au plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter symptomatiquement.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

| | | |
|--------|----------|-----------|
| GROUPE | 2 | HERBICIDE |
|--------|----------|-----------|

PURSUIT Herbicide

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

(NE PAS UTILISER DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES)

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF : Imazéthapyr - 240 g/L

NO D'HOMOLOGATION 21537 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS,
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT, AU 1-800-454-2673**

CONTENU NET : 0,5 Litres à 150 Litres

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifce A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

PURSUIT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisé sous licence par BASF Canada Inc. ©BASF Canada Inc., 1990

MODE D'EMPLOI

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide PURSUIT est un herbicide sélectif qui peut être appliqué en traitement en pré-semis hâtif ou par incorporation en pré-semis, en prélevée ou en postlevée dans plusieurs cultures. La méthode d'application choisie dépend de la culture, des mauvaises herbes dont on prévoit l'apparition et de la préférence de l'utilisateur. Dans le traitement en pré-semis hâtif et en prélevée, les mauvaises herbes qui y sont sensibles apparaissent et présentent un état chétif, puis meurent. Appliqué en postlevée, l'herbicide PURSUIT est absorbé à la fois par les racines et les feuilles des mauvaises herbes sensibles, ce qui a pour effet de bloquer leur croissance et de les faire mourir.

Utiliser l'herbicide PURSUIT à une dose de 312 mL (75 g de matière active) à 420 mL (100 g de matière active) par hectare. Pour une application en postlevée sur du soya tolérant au glyphosate, 210 mL (50 g de matière active) à 312 mL (75 g de matière active) par hectare peuvent être appliqués dans un mélange en réservoir avec du glyphosate. Consulter les tableaux appropriés concernant les doses d'application spécifiques à chaque culture.

CULTURES HOMOLOGUÉES

Haricots adzuki
Luzerne cultivée pour la production de semences
Haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*^{1, 2}
Maïs tolérant à l'imazéthapyr* (marques **Clearfield**^{MD})
Haricot de Lima (Ontario seulement)
Pois de transformation
Haricots mange-tout
Pois mange-tout
Soya

¹ Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide PURSUIT. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à l'herbicide PURSUIT, la première utilisation de l'herbicide PURSUIT devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à l'herbicide PURSUIT.

² Y compris mais non exclusivement : haricots rognon, canneberge, à œil jaune, Dutch Brown, noir et blanc.

HUMIDITÉ REQUISE

Comme pour tous les herbicides appliqués au sol, il faut de l'humidité lors des traitements en pré-levée par l'herbicide PURSUIT, de façon à activer le produit. Des précipitations humidifiant le sol sur 5 cm de profondeur sont requises moins de sept jours après l'application de l'herbicide PURSUIT appliqué au sol. Si l'humidité désirée n'est pas obtenue dans les 7 à 10 jours après l'application, effectuer un travail du sol entre les rangs à une profondeur de 5 à 8 cm en utilisant

un rouleau ou un sarcler à dents en S pour supprimer les échappés de mauvaises herbes jusqu'à ce que le champ reçoive l'humidité nécessaire. Pour les traitements en pré-semis hâtif (soya seulement), plus de 7 à 10 jours peuvent s'écouler avant de recevoir les précipitations adéquates pour activer l'herbicide et de réduire le risque que des mauvaises herbes n'échappent au traitement. Les agriculteurs qui préfèrent les applications de pesticides en surface peuvent choisir ce type d'application de l'herbicide PURSUIT.

RESTRICTIONS DE RÉENSEMENCEMENT ET ROTATION DES CULTURES

Seuls le soya, tous les types de haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*, haricot de lima, haricot adzuki, le maïs tolérant à l'imazéthapyr et les pois de transformation peuvent être semés au cours de la saison de l'application en raison d'échec de la culture. Le blé d'hiver peut aussi être semé dans la même saison en cas d'échec ou en rotation 100 jours après la dernière application de l'herbicide PURSUIT. La préparation du sol pour le réensemencement ne devrait pas se faire à plus de 10 cm de profondeur.

Le maïs de grande culture, le maïs tolérant à l'imazéthapyr, le soya, le blé d'hiver, le blé de printemps, l'orge de printemps, tous les types de haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*, haricot de lima, haricot adzuki et les pois de transformation peuvent être semés l'année qui suit l'application de l'herbicide PURSUIT. Effectuer un essai biologique en plein champ (un essai en bande cultivé jusqu'à la maturité) l'année AVANT de cultiver toute autre culture.

DIRECTIVES D'APPLICATION

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de calibre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

L'ARLA exige le respect des zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, d'un habitat terrestre vulnérable (comme des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des grands pâturages libres, des zones riveraines ou des zones arbustives), d'un habitat d'eau douce vulnérable (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons (mètres) requises pour la protection de : | |
|------------------------|---------|---|-------------------|
| | | Habitat d'eau douce | Habitat terrestre |
| Pulvérisateur agricole | Soya | 1 | 1 |

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Ruissellement

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

CULTURE : SOYA

Appliquer l'herbicide PURSUIT comme traitement en pré-semis hâtif, en pré-semis incorporé, en prélevée ou en postlevée dans le soya.

Pour les champs qui contiennent des mauvaises herbes autres que celles énumérées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul", effectuer un mélange en réservoir pour une suppression à large spectre (Consulter "Possibilités de mélange en réservoir de l'herbicide – Soya"). Le choix du produit pour le mélange en réservoir dépendra des mauvaises herbes spécifiques à supprimer. Consulter les étiquettes des produits d'association afin de déterminer quel produit fournira une suppression des mauvaises herbes spécifiques présentes au champ.

Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul

| Mauvaises herbes | Période d'application | | | | | |
|--------------------------|---|--|---------------------|----------------|--|--|
| | Pré-semis hâtif (avant l'émergence des mauvaises herbes) | Pré-semis hâtif (mauvaises herbes émergées à deux feuilles) | Pré-semis Incorporé | Prélevée | Postlevée hâtive (avant le stade 2 feuilles des mauvaises herbes) | Postlevée tardive (stade foliaire maximum dans la parenthèse) |
| Feuilles larges | | | | | | |
| chénopode blanc | S | SP | S ² | S | SP | |
| amarante à racine rouge | S | S | S | S | S | S (12) |
| renouée | S | | | S | | |
| renouée persicaire | S | | | S ³ | | |
| moutarde des champs | S | S | S | S | S | |
| Abutilon | S ¹ | S ¹ | S ¹ | S ¹ | S ¹ | S (8) |
| petite herbe à poux | S | SP | SP ² | S ³ | S ⁴ | |
| grande herbe à poux | | | | | SP ⁵ | SP (10) |
| morelle noire de l'Est | SP | S | S | S | S | |
| renouée liseron | | SP | | | S | |
| lampourde glouteron | | S ¹ | | | S ^{1,4} | |
| Graminées | | | | | | |
| sétaire verte et glauque | S | S | S | S | S | S (4) |
| ped de coq | S | SP | SP ² | S ³ | S ⁴ | S (6) |
| panic capillaire avancé | S | | | S ³ | S | |
| panic millet | SP | SP | SP | SP | SP | |
| digitaire sanguine | | | | | SP | |
| Vivaces | | | | | | |
| souchet comestible | | | | | SP | |

S = Suppression SP = Suppression partielle et Réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon et/ou de lampourde glouteron qui germent plus en profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

² Un mélange en réservoir est recommandé pour les champs ayant un historique de fortes infestations de ces espèces.

³ La plus forte dose ou un mélange en réservoir est recommandé pour les champs ayant un historique de fortes infestations de ces espèces.

⁴ La plus forte dose est requise pour de fortes infestations de ces espèces.

⁵ La plus forte dose est requise.

Possibilités de mélange en réservoir de l'herbicide – Soya

| Possibilités de mélange en réservoir | Période d'application | | | |
|--|-----------------------|---------------------|----------------|-----------------------------|
| | Pré-semis hâtif | Pré-semis Incorporé | Prélevée | Postlevée Hâtive et tardive |
| Roundup ^{MD} 4 ou Glyphos ^{MD} Herbicide Concentre Hydrosoluble ou Vantage ^{MC} Plus MAX Herbicide Solution | X ¹ | | | X ^{1,3} |
| Roundup ^{MD} Transorb Herbicide Liquide + FirstRate ^{MD} Herbicide ou Herbicide FirstRate ^{MD} WSP | X ² | | | |
| Sencor ^{MD} 75 DF / Sencor ^{MD} 480 F | X ¹ | X ^{1,2} | X ¹ | |
| Conquest ^{MD} 480 | | X ^{1,2} | | |
| Tricor LQ Herbicide | | X ^{1,2} | | |

| Possibilités de mélange en réservoir | Période d'application | | | |
|--|-----------------------|---------------------|----------------|-----------------------------|
| | Pré-semis hâtif | Pré-semis Incorporé | Prélevée | Postlevée Hâtive et tardive |
| Herbicide Lexone ^{MD} DF Granules Dispersibles | | X ^{1,2} | X ¹ | |
| Treflan ^{MC} Liquide EC Herbicide / Rival ^{MD} Herbicide Liquide Concentre Emulsifiable / Trifluralin ^{MD} 480 EC Herbicide / Herbicide Liquide Advantage ^{MD} Trifluralin 480 | | X ¹ | | |
| Herbicide Liberty ^{MD} 200 SN | | | | X ^{2,5} |
| Basagran ^{MD} Herbicide Liquide / Herbicide Basagran ^{MD} Forte | | | | X ^{1,2} |

¹ Consulter l'étiquette pour connaître l'information spécifique au mélange en réservoir concernant les DOSES, les RECOMMANDATIONS, les RESTRICTIONS et les PRÉCAUTIONS.

² Consulter les possibilités de mélange en réservoir dans la section appropriée de la période d'application de cette étiquette.

³ Soya tolérant au glyphosate seulement (i.e., variétés avec le gène Roundup Ready^{MD}). Consulter la section CULTURE : SOYA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE.

⁴ Roundup Transorb^{MD} Herbicide Liquide, Herbicide Liquide Roundup WeatherMAX^{MD} avec la technologie Transorb 2 ou Roundup Ultra Herbicide Liquide.

⁵ Pour utilisation sur des variétés de soya qui ont été spécialement développées pour être tolérantes au glufosinate d'ammonium (c'est-à-dire les semences LibertyLink^{MD}).

| | | |
|-----------------------------|---|---|
| Période | Application en pré-semis hâtif – Soya Appliquer l'herbicide PURSUIT jusqu'à 30 jours avant de semer le soya, dans un système classique de travail du sol, un système de travail réduit ou en semis direct. En utilisant cette technique, on peut employer l'herbicide PURSUIT seul pour une application en surface. Après l'application, on recommande de travailler une seule fois la terre de façon à préparer le lit de semence avant de l'ensemencer. Cette préparation finale du sol ne doit pas représenter un travail de plus de 10 cm de profondeur un travail plus profond entraînera une concentration réduite de l'herbicide dans la zone de germination des mauvaises herbes et de ce fait, une réduction de la suppression des mauvaises herbes. NE PAS labourer après l'application. | |
| Dose | Pré-semis hâtif – Avant l'émergence des mauvaises herbes | 420 mL/ha |
| | Pré-semis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes (avant le stade de 2 vraies feuilles). | 420 mL/ha + surfactant non-ionique. Un surfactant non-ionique DOIT ÊTRE AJOUTÉ. Un engrais liquide ajouté à la bouillie fournira un brûlage plus rapide des mauvaises herbes. |
| Volume d'eau | 100 à 400 L/ha | |
| Surfactant/ Adjuvant | Pour un traitement en pré-semis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes : Surfactant Non-ionique – 0,25 % v/v (e.g. 2,5 L / 1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) – 2 L/ha | |
| Mauvaises herbes supprimées | Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soya". | |
| Remarques | Semer le soya seulement lors de la saison d'application. | |

| | | |
|--|---|--|
| Possibilités de mélange en réservoir | <p>L'herbicide PURSUIT peut aussi être mélangé en réservoir avec les herbicides énumérés dans le tableau "Possibilités de mélange en réservoir de l'herbicide – Soya". Toujours respecter les doses, recommandations, précautions et restrictions les plus conservatrices retrouvées sur les étiquettes des produits d'association.</p> <p>Pour le mélange en réservoir combinant ROUNDUP TRANSORB HERBICIDE LIQUIDE et soit FIRSTRATE Herbicide ou Herbicide FIRSTRATE WSP, utiliser ce qui suit :</p> | |
| | Doses | <p>L'herbicide PURSUIT – 312 mL/ha ROUNDUP TRANSORB HERBICIDE LIQUIDE – 2,5 L/ha (0,900 kg m.a./ha) FIRSTRATE Herbicide ou Herbicide FIRSTRATE WSP – 21 g/ha (0,0175 kg m.a./ha)</p> |
| | Volume d'eau | 100 à 400 L/ha |
| <p>Commentaires : Ce mélange en réservoir procure une suppression des mauvaises herbes émergées faisant partie de l'étiquette de l'herbicide ROUNDUP TRANSORB Herbicide Liquide et celles qui sont en germination retrouvées sur les étiquettes des herbicides PURSUIT et soit FIRSTRATE Herbicide ou Herbicide FIRSTRATE WSP qui seront supprimées de façon résiduelle. Des dommages temporaires à la culture peuvent survenir, cependant, le rendement ne sera pas normalement affecté. Éviter le recoupement du pulvérisateur. Des dommages importants à la culture se produiront.</p> | | |

| | |
|-----------------------------|---|
| Période | <p>Application en pré-semis incorporé – Soya L'incorporation doit être faite afin que l'herbicide PURSUIT soit distribué d'une façon égale dans les 5 premiers centimètres de la surface du sol. L'incorporation peut se faire à l'aide de disques ou d'un cultivateur opéré à une vitesse de 8 à 12 km/h, à double passage, le deuxième passage faisant angle avec le premier. Le cultivateur doit être doté de 3 à 4 rangées de dents décalées et espacées de moins de 15 cm ainsi qu'une herse ou une herse rotative qui suit afin de ne pas laisser d'endroits intacts.</p> |
| Dose | 312 mL/ha |
| Volume d'eau | 100 à 400 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soya". |
| Remarques | NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT comme application en pré-semis incorporé plus d'une année en ligne. Attendre au moins 24 mois entre les applications en pré-semis incorporé. |

| | | | | | | |
|--|--|---------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|--|
| Possibilités de mélange en réservoir | <p>Pour les champs contenant beaucoup de chénopode blanc, de petite herbe à poux et/ou pied de coq ou d'autres espèces non mentionnées dans la liste retrouvée sous "HERBICIDE PURSUIT SEUL", le mélange en réservoir peut être nécessaire afin de supprimer une gamme plus étendue des mauvaises herbes (Consulter le tableau "Possibilités de mélanges en réservoir de l'herbicide – Soya"). Respecter les doses, recommandations, précautions et restrictions les plus conservatrices retrouvées sur les étiquettes des produits d'association.</p> <p>Pour l'herbicide SENCOR, CONQUEST 480, TRICOR LQ Herbicide et Herbicide LEXONE DF Granules Dispersibles, consulter le tableau suivant pour les doses :</p> | | | | | |
| | TEXTURE DU SOL¹ | Taux d'application par hectare | | | | |
| | | SENCOR 75 DF | SENCOR 480 F | CONQUEST 480 | TRICOR LQ Herbicide | Herbicide LEXONE DF Granules Dispersibles |
| | Moyenne (loam, loam limoneux, limon, argile sableuse, loam sablo-argileux) | 750 g | 1,1 L | 1,1 L | 1,1 L | 540 g |
| Lourde (argile limoneuse, loam limono-argileux, argile et loam argileux) | 750 g | 1,1 L | 1,1 L | 1,1 L | 640 g | |
| <p>¹ Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière (sable loameux, loam sableux). Ne pas utiliser sur les sols contenant moins de 2% de matière organique.</p> | | | | | | |

| | |
|--------------------------------------|--|
| Période | Application en prélevée – Soya Le traitement en prélevée de l'herbicide PURSUIT peut-être effectué avant la levée de la culture et l'apparition des mauvaises herbes. |
| Dose | 312 à 420 mL/ha |
| Volume d'eau | 100 à 400 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soya". |
| Possibilités de mélange en réservoir | Pour les champs contenant beaucoup de petite herbe à poux, panic capillaire établi, pied de coq, renouée persicaire ou encore d'autres espèces non mentionnées dans la liste retrouvée sous "HERBICIDE PURSUIT SEUL", le mélange en réservoir peut être nécessaire afin de supprimer une gamme plus étendue des mauvaises herbes (Consulter le tableau "Possibilités de mélanges en réservoir de l'herbicide – Soya"). Respecter les doses, recommandations, précautions et restrictions les plus conservatrices retrouvées sur les étiquettes des produits d'association. |

| | | |
|---------|---|--|
| Période | Application en postlevée hâtive et tardive – Soya On peut appliquer l'herbicide PURSUIT en postlevée hâtive, soit tôt après la levée et avant l'apparition de la 2 ^e vraie feuille des mauvaises herbes. L'herbicide PURSUIT peut également être appliqué en postlevée tardive après que la culture a émergé pour la suppression de certaines espèces de mauvaises herbes jusqu'aux stades de croissance indiqués dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul". Pour minimiser la compétition provenant des mauvaises herbes dans la culture, l'application devrait être effectuée le plus tôt possible après l'émergence des mauvaises herbes. | |
| Dose | Postlevée hâtive – (avant que les mauvaises herbes atteignent le stade 2 feuilles vraies) | 312 à 420 mL/ha + surfactant non-ionique + engrais liquide |
| | Postlevée tardive | 420 mL/ha + surfactant non-ionique + engrais liquide |

| | |
|---|---|
| Volume d'eau | 100 à 400 L/ha |
| Surfactant/ Adjuvant | Surfactant non-ionique – 0,25 % v/v (e.g. 2,5 L/ 1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) – 2 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soya". |
| Remarques | L'ajout d'un agent tensio-actif non ionique et d'un engrais liquide à la solution de pulvérisation est essentiel pour l'application en postlevée; une absorption améliorée du produit par les mauvaises herbes produira un effet herbicide accru. Éviter les applications lorsque les mauvaises herbes et/ou la culture subissent un stress. Il se peut que le traitement en postlevée retarde la croissance de la culture. Cela est dû au raccourcissement des tiges entre les nœuds mais n'entraîne pas une baisse du rendement. |
| Possibilités de mélanges en réservoir | L'herbicide PURSUIT peut aussi être mélangé en réservoir avec les herbicides énumérés dans le tableau "Possibilités de mélange en réservoir de l'herbicide – Soya". Toujours respecter les doses, recommandations, précautions et restrictions les plus conservatrices retrouvées sur les étiquettes des produits d'association. Commentaires : Utiliser la dose de 312 mL /ha de l'herbicide PURSUIT lors du mélange en réservoir avec l'herbicide BASAGRAN LIQUIDE ou BASAGRAN FORTE Herbicide. Pour les mélanges de l'herbicide PURSUIT et de BASAGRAN Herbicide Liquide, ON DOIT AJOUTER 0,25 % (v/v) d'un AGENT tensioactif NON-IONIQUE et 2 L/ha d'une solution d'engrais (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) à la solution de pulvérisation. Pour les mélanges de l'herbicide PURSUIT et de l'herbicide BASAGRAN FORTE, ON DOIT AJOUTER seulement 2 L/ha d'engrais liquide. |

**CULTURE : SOYA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE
(c'est-à-dire variétés possédant le gène ROUNDUP Ready^{MD})**

| | |
|--------------------|---|
| Période | Application en postlevée Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées autres que celles énumérées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul", l'herbicide PURSUIT peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide ROUNDUP ¹ , Glyphos Herbicide Concentre Hydrosoluble ou Vantage Plus MAX Herbicide Solution (glyphosate) et appliqué sur les variétés de soya ROUNDUP Ready. Respecter les doses d'emploi, les périodes d'application, les recommandations, les précautions et les restrictions indiquées sur l'étiquette de glyphosate. Consulter l'étiquette de glyphosate concernant les recommandations pour l'adjuvant. ¹ Roundup Transorb Herbicide Liquide, Herbicide Liquide Roundup WeatherMax avec la Technologie Transorb 2 ou Roundup Ultra Herbicide Liquide |
| Dose de PURSUIT | 312 mL/ha |
| Volume d'eau | 100 à 400 L/ha |

| | |
|-----------------------------|---|
| Dose alternative de PURSUIT | <p>Herbicide PURSUIT à une dose de 160 – 210 mL/ha</p> <p>Le mélange en réservoir de l'herbicide PURSUIT à une dose de 160 à 210 mL/ha avec le glyphosate fournira un désherbage résiduel de la morelle noire de l'Est, chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, panic d'automne et le panic millet sauvage à germination tardive. Employez 900 g m.a./ha de glyphosate¹ et appliquez jusqu'au stade de la 3^e feuille trifoliée inclusivement sur du soya Roundup Ready dans 100 à 200 litres par hectare d'eau propre. Utilisez une dose plus élevée pour des infestations plus fortes.</p> <p>Consultez l'étiquette du glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate, aussi bien que pour des recommandations, précautions et restrictions additionnelles.</p> <p>¹ 900 g m.a. de glyphosate/ha est équivalent à une dose de 2,5 L/ha de Roundup Transorb Herbicide Liquide ou Glyphos Herbicide Concentre Hydrosoluble à une dose de 1,67 L/ha de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 ou Roundup Ultra Herbicide Liquide ou à une dose de 1,88 L/ha de la solution herbicide Vantage Plus MAX Herbicide Solution.</p> |
| Remarques | <p>MISE EN GARDE</p> <p>Appliquer le mélange en réservoir de l'herbicide PURSUIT + glyphosate herbicide SEULEMENT sur le soya tolérant au glyphosate, c'est-à-dire sur les variétés qui possèdent le gène ROUNDUP Ready^{MD}. CE TRAITEMENT ENDOMMAGERA OU DÉTRUIRA LES VARIÉTÉS DE SOYA QUI NE TOLÉRENT PAS LE GLYPHOSATE.</p> |

**CULTURE : SOYA TOLÉRANT AU GLUFOSINATE D'AMMONIUM (LIBERTYLINK^{MD})
(Colombie-Britannique et l'Est du Canada seulement)**

| | |
|--------------|--|
| Période | <p>Application en postlevée</p> <p>Pour l'élimination des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées nuisibles autres que celles énumérées dans le tableau "Élimination des mauvaises herbes dans le Soya : Herbicide PURSUIT utilisé seul", l'herbicide PURSUIT peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide Liberty 200 SN et appliqué sur le soya tolérant au glufosinate d'ammonium (LibertyLink) du stade cotylédon au stade de floraison de la culture.</p> <p>Consultez l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN pour connaître le stade foliaire recommandé pour les mauvaises herbes afin d'obtenir la meilleure efficacité possible.</p> |
| Dose | <p>312 mL/ha de l'herbicide PURSUIT + 1,5 à 2,5 L/ha de l'herbicide Liberty 200 SN</p> <p>Mélanger en réservoir l'herbicide PURSUIT avec la dose adéquate d'herbicide Liberty 200 SN pour les espèces de mauvaises herbes ciblées. Consultez l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN pour connaître les doses, les mauvaises herbes éliminées, les recommandations, précautions et restrictions supplémentaires.</p> |
| Volume d'eau | Minimum de 110 L/ha |
| Remarques | <p>MISE EN GARDE</p> <p>Appliquer l'herbicide PURSUIT plus l'herbicide Liberty 200 SN mélangé en réservoir SEULEMENT sur le soya tolérant au glufosinate d'ammonium (c'est-à-dire les semences LibertyLink). L'application de l'herbicide Liberty 200 SN sur du soya non tolérant provoquera des dommages sévères ou même la mort de la culture.</p> |

CULTURE : HARICOTS COMESTIBLES (incluant les haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*^{1, 2}, haricots de Lima (Ontario seulement) et haricots adzuki)

Appliquer l'herbicide PURSUIT comme traitement en prélevée sur les cultures d'haricots de lima (l'Ontario seulement), haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris* et haricots adzuki, et comme traitement d'incorporation en présemis pour les haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris* et haricots adzuki.

¹ Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide PURSUIT. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs

qui ont été testées pour leur tolérance à l'herbicide PURSUIT, la première utilisation de l'herbicide PURSUIT devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à l'herbicide PURSUIT.

² Y compris mais non exclusivement : haricot rognon, canneberge, à œil jaune, Dutch brown, noir et blanc.

Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles : Herbicide PURSUIT seul

| Mauvaises herbes | Période d'application | |
|--------------------------|-----------------------|---|
| | Prélevée | Pré-semis incorporé (haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki seulement) |
| Feuilles larges | | |
| chénopode blanc | S | S |
| amarante à racine rouge | S | S |
| renouée | S | S |
| renouée persicaire | S | S |
| moutarde des champs | S | S |
| abutilon | S ¹ | S ¹ |
| petite herbe à poux | SP | SP |
| morelle noire de l'Est | S | S |
| Graminées | | |
| sétaire verte et glauque | S | S |
| panic millet | SP | SP |

S = Suppression SP = Suppression partielle et Réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon qui germent plus en profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

| Période | Application en prélevée – Haricots comestibles |
|---------------------------------------|---|
| Dose | 312 mL/ha |
| Volume d'eau | 100 à 400 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles". |
| Possibilités de mélanges en réservoir | <p>Pour les champs contenant beaucoup de mauvaises herbes à feuilles larges autre que celles mentionnées dans la liste retrouvée sous "HERBICIDE PURSUIT SEUL", un mélange en réservoir peut être nécessaire pour obtenir un plus large spectre de suppression des mauvaises herbes.</p> <p>Haricots canneberge et rognon Mélanger en réservoir l'herbicide PURSUIT avec l'herbicide DUAL^{MD} MAGNUM à une dose de 1,15 à 1,75 L/ha (1,05 à 1,60 kg m.a./ha) pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées nuisibles dans les haricots canneberges et les haricots rognons. Consulter l'étiquette de l'herbicide DUAL MAGNUM pour des recommandations, précautions et restrictions additionnelles non spécifiées sur cette étiquette.</p> |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Période | Application en pré-semis incorporé (haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki seulement) |
| Dose | 312 mL/ha |
| Volume d'eau | 100 à 400 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles". |
| Possibilités de mélanges en réservoir | <p>Haricots blancs On peut mélanger l'herbicide PURSUIT en réservoir avec TREFLAN LIQUIDE EC Herbicide à une dose de 1,25 à 2,4 L/ha pour supprimer une gamme plus étendue des mauvaises herbes dans les haricots blancs seulement. Se conformer aux recommandations et observer les précautions et les restrictions énoncées sur l'étiquette de TREFLAN LIQUIDE EC Herbicide. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes supprimées autres que celles énumérées pour l'herbicide PURSUIT seul.</p> <p>Les haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i>^{1,2} Mélangez en réservoir l'herbicide PURSUIT avec 1,15 à 1,75 L/ha (1,05 à 1,60 kg m.a./ha) de l'herbicide DUAL^{MD} MAGNUM ou l'herbicide DUAL II MAGNUM pour supprimer dans les haricots communs secs, les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées nuisibles retrouvées sur l'étiquette. Consultez l'étiquette de l'herbicide DUAL MAGNUM ou l'herbicide DUAL II MAGNUM pour des recommandations, précautions et restrictions supplémentaires non spécifiées sur cette étiquette. Respectez les mesures de précaution les plus sévères concernant le mélange, le remplissage et l'application retrouvées sur les étiquettes des deux produits.</p> <p>¹ NOTE : Les variétés de haricots communs secs peuvent avoir une tolérance variable aux herbicides, incluant le mélange en réservoir de l'herbicide PURSUIT plus l'herbicide DUAL MAGNUM ou l'herbicide DUAL II MAGNUM. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été évaluées quant à leur tolérance au mélange en réservoir l'herbicide PURSUIT plus l'herbicide DUAL MAGNUM ou l'herbicide DUAL II MAGNUM, employez d'abord ce mélange en réservoir sur une superficie limitée pour chaque variété afin de confirmer la tolérance avant l'adoption à grande échelle de cette pratique au champ. De plus, consultez votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs face au mélange en réservoir l'herbicide PURSUIT plus l'herbicide DUAL MAGNUM ou l'herbicide DUAL II MAGNUM.</p> <p>² AVERTISSEMENT: Les haricots devraient être semés à un minimum de 4 cm de profondeur sans quoi un dommage à la culture pourrait survenir.</p> |

CULTURE : MAÏS TOLÉRANT À L'IMAZÉTHAPYR* (c.-à-d., marques Clearfield^{MD})

L'herbicide PURSUIT est un herbicide sélectif qui peut être appliqué soit en traitement d'incorporation en pré-semis, en prélevée ou en postlevée hâtive sur le maïs tolérant à l'imazéthapyr.

Un mélange en réservoir peut être nécessaire pour procurer une suppression des mauvaises herbes à large spectre dans les champs qui contiennent des mauvaises herbes autres que celles énumérées dans le tableau ci-dessous "Suppression des mauvaises herbes dans le maïs tolérant à l'imazéthapyr : Herbicide PURSUIT Seul". Le produit choisi pour le mélange dépendra des mauvaises herbes à supprimer. Consulter l'étiquette des produits pour mélange en réservoir afin de déterminer lequel ou lesquels des produits assurera ou assureront la suppression des mauvaises herbes particulières se trouvant dans le champ.

Suppression des mauvaises herbes dans le maïs tolérant à l'imazéthapyr : Herbicide PURSUIT seul

| Mauvaises herbes | Période d'application | | |
|--------------------------|------------------------|------------------|------------------|
| | Pré-semis Incorporé | Prélevée | Postlevée hâtive |
| Feuilles larges | | | |
| chénopode blanc | S ² | SP | SP |
| amarante à racine rouge | S | S | S |
| abutilon | S ¹ | S ^{1,2} | S ^{1,2} |
| morelle noire de l'Est | S | S | S |
| | | | |
| Graminées | | | |
| sétaire verte et glauque | S | SP | S |
| pied de coq | SP | S | S ² |

S = Suppression SP = Suppression partielle et Réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon qui germent plus en profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

² Un mélange en réservoir est recommandé pour les champs ayant un historique de fortes infestations de ces espèces.

| | |
|---------------------------------------|---|
| Période | Application en pré-semis incorporé – Maïs tolérant à l'imazéthapyr L'incorporation doit être faite afin que l'herbicide PURSUIT soit distribué d'une façon égale dans les 5 premiers centimètres de la surface du sol. L'incorporation peut se faire à l'aide de disques ou d'un cultivateur opéré à une vitesse de 8 à 12 km/h, à double passage, le second passage faisant angle avec le premier. Le cultivateur doit être doté de 3 à 4 rangées de dents décalées et espacées de moins de 15 cm ainsi qu'une herse ou une herse rotative qui suit afin de ne pas laisser d'endroits intacts. |
| Dose | 312 mL/ha |
| Volume d'eau | 100 à 400 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le maïs tolérant à l'imazéthapyr". |
| Remarques | NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT en traitement par incorporation en pré-semis deux années de suite. Laisser passer au moins 24 mois entre les applications par incorporation en pré-semis. |
| Possibilités de mélanges en réservoir | On peut mélanger l'herbicide PURSUIT en réservoir avec atrazine pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes. Se conformer aux taux d'application, suivre les recommandations et observer les précautions et restrictions énoncées sur les étiquettes des atrazine. |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Période | Application en prélevée – Maïs tolérant à l'imazéthapyr Le traitement en prélevée avec l'herbicide PURSUIT peut être effectué avant la levée des cultures et l'apparition des mauvaises herbes. |
| Dose | 312 mL/ha |
| Volume d'eau | 100 à 400 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le maïs tolérant à l'imazéthapyr". |
| Possibilités de mélanges en réservoir | On peut mélanger l'herbicide PURSUIT en réservoir avec l'un de Herbicide PROWL ^{MD} H ₂ O ou atrazine pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes. Se conformer aux taux d'application, suivre les recommandations et observer les précautions et les restrictions énoncées sur les étiquettes de Herbicide PROWL H ₂ O ou atrazine. |

| | |
|--------------------------------------|--|
| Période | Application en postlevée hâtive – Maïs tolérant à l'imazéthapyr On peut appliquer l'herbicide PURSUIT en postlevée hâtive, soit avant ou après la levée de la culture et avant l'apparition de la 2 ^e vraie feuille des mauvaises herbes. |
| Dose | 312 mL/ha + surfactant non-ionique+ engrais liquide |
| Volume d'eau | 100 à 400 L/ha |
| Surfactant/ Adjuvant | Surfactant Non-ionique – 0,25 % v/v (e.g. 2,5 L/1 000 L de solution de pulvérisation) Solution d'engrais liquide (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) – 2 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Voir le tableau ci-dessus “Suppression des mauvaises herbes dans le maïs tolérant à l'imazéthapyr”. |
| Remarques | L'ajout d'un agent tensio-actif non ionique et un engrais liquide à la solution de pulvérisation est essentiel pour l'application en postlevée car il favorise l'absorption du produit par les mauvaises herbes et l'activité herbicide s'en trouve accrue. |
| Possibilités de mélange en réservoir | On peut mélanger l'herbicide PURSUIT en réservoir avec l'un de Herbicide PROWL H ₂ O, atrazine ou MARKSMAN ^{MD} Herbicide pour supprimer une gamme plus étendue des mauvaises herbes. Se conformer aux taux d'application, suivre les recommandations et observer les précautions et les restrictions énoncées sur les étiquettes de Herbicide PROWL H ₂ O, atrazine ou MARKSMAN Herbicide. |

CULTURE : POIS DE TRANSFORMATION

| | |
|-----------------------------|---|
| Période | Application en prélevée ou pré-semis incorporé |
| Dose | 312 mL/ha |
| Volume d'eau | 200 L /ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau “Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul”. |

CULTURE : POIS MANGE-TOUT

| | |
|-----------------------------|---|
| Période | Application en prélevée ou pré-semis incorporé |
| Dose | 312 mL/ha |
| Volume d'eau | 100 à 400 L /ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau “Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul”. |

CULTURE : HARICOTS MANGE-TOUT

| | |
|-----------------------------|---|
| Période | Application en prélevée |
| Dose | 312 mL/ha |
| Volume d'eau | 200 L /ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau “Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul”. |

CULTURE : LUZERNE CULTIVÉE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES

| | |
|-----------------------------|---|
| Période | Application en postlevée Appliquer en postlevée hâtive lorsque les mauvaises herbes ont moins de 7,5 cm (3 pouces) de hauteur. Appliquer seulement après le développement complet de la première feuille trifoliolée de la culture. |
| Dose | 312 à 420 mL/ha |
| Volume d'eau | 200 L /ha |
| Surfactant/Adjuvant | Un agent tensioactif NON IONIQUE DOIT ÊTRE AJOUTÉ à raison de 0,25 % (v/v) à la solution de pulvérisation (e.g. 2,5 L d'agent tensioactif par 1 000 L de solution de pulvérisation). Une solution d'engrais (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) DOIT ÊTRE AJOUTÉE à raison de 2 L/ha à la solution de pulvérisation pour accélérer la suppression des mauvaises herbes. |
| Mauvaises herbes supprimées | Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul". |

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir à pulvériser est propre avant l'usage. Respecter les recommandations de nettoyage tel que spécifié sur l'étiquette du produit utilisé auparavant.
2. Remplir le réservoir à pulvériser à moitié ou aux trois-quarts d'eau et mettre en marche l'agitation
3. Mesurer à l'aide d'un récipient gradué la quantité requise du produit d'association (se référer à la section de chaque culture pour les mélanges en réservoir).
4. Mélanger soigneusement.
5. Dans un autre récipient gradué, mesurer la quantité de l'herbicide PURSUIT requise et l'ajouter à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci.
6. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité requise de l'agent tensioactif non-ionique si nécessaire.
7. Au besoin, ajouter la quantité requise de l'engrais liquide (28-0-0, 10-34-0 ou 32-0-0) à la solution de pulvérisation.
8. Maintenir une agitation constante et compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.
9. Nettoyer le réservoir à pulvériser après usage.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. NE PAS sur-appliquer de l'herbicide PURSUIT. Une application excessive pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit des agressions de toutes sortes.
2. Intervalle avant récolte

| Culture | Intervalle de l'application à la récolte (jours) |
|--|--|
| Soya | 100 |
| Haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki | 100 |
| Maïs tolérant à l'imazéthapyr | 100 |
| Haricots de Lima | 90 |
| Pois de transformation | 50 |
| Pois mange-tout | 60 |
| Haricots mange-tout | 40 |

3. ATTENTION : Ne pas faire paître le bétail dans les endroits traités ou couper l'herbe pour le foin; les données ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.
4. NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer les cultures dans les champs adjacents.
5. NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT PLUS D'UNE FOIS dans la saison.
6. NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT en traitement par incorporation en pré-semis deux années de suite pour toutes les cultures. Laisser passer au moins 24 mois entre les applications par incorporation en pré-semis.
7. On considère que des mauvaises herbes ont échappé au traitement si, après un traitement en pré-levée, on voit apparaître la 2^e ou la 3^e feuille. On recommande alors un sarclage superficiel ou l'application d'un herbicide en postlevée. NE PAS sarcler en profondeur.
8. NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT sur une culture soumise à des agressions de toutes sortes; un dommage à la culture peut en résulter.
9. L'application de l'herbicide PURSUIT en postlevée sur le soya peut causer un retard de croissance. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si l'herbicide PURSUIT a été utilisé conformément aux taux d'application et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.
10. L'herbicide PURSUIT peut entraîner un retard dans la croissance ou une maturité plus tardive de la culture de haricots blancs ou rognons. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si l'herbicide PURSUIT a été utilisé conformément aux taux d'application et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.
11. NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, l'herbicide PURSUIT est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide PURSUIT et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide PURSUIT ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **PEUT ETRE NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.**
3. **ÉVITER TOUT CONTACT** avec les yeux. Peut endommager les yeux.
4. Peut causer une irritation de la peau. **ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.**
5. **NE PAS** CONTAMINER LES ALIMENTS POUR HUMAINS OU POUR ANIMAUX.
6. **ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.** Utiliser une ventilation appropriée.
7. **NE PAS** manger, boire ou fumer lors de l'emploi.
8. Nettoyer soigneusement les régions exposées de la peau après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.
9. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, un masque anti-poussière et/ou des lunettes à l'épreuve des éclaboussures ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques au moment des opérations de mélange, de remplissage, et pendant l'application, le nettoyage et la réparation.
10. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément du reste de la lessive ménagère.
11. Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, écran facial) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés.
12. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.
13. Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les sites traités avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour des espèces végétales terrestres et aquatiques non ciblées. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer le produit en surplus dans son contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne doit pas geler. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0°C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0°C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer qu'il soit totalement dégelé et que le contenant ait été agité vigoureusement avant l'utilisation.
3. NE PAS livrer ou entreposer le produit près d'aliments de consommation humaine ou animale, de semences et d'engrais.
4. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien ventilé et sans drain au plancher.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter symptomatiquement.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MARKSMAN est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V. et BASAGRAN et PROWL sont des marques déposées de BASF SE, tous utilisés sous licence par BASF Canada Inc.

^{MD}Sauf indication contraire, les produits énumérés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

*Les méthodes de croissance des plantes cultivées résistantes à certains herbicides de la famille acétohydroxyacide synthase (AHAS) sont protégées par le brevet canadien No. 1341465. L'utilisation de ce produit en vue de réaliser les méthodes de croissance brevetées pourrait constituer une infraction au brevet. L'achat de ce produit n'amène d'aucune manière une autorisation à l'acheteur de mettre en action les méthodes de croissance brevetées. Plus de renseignements peuvent être obtenus en communiquant avec BASF Canada au 1-877-371-2273.